

COMMUNE D'OCANA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 17 août 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur André ROMANETTI, demeurant à AJACCIO.

Né à OCANA le 25 avril 1922.

Décédé à AJACCIO (20000), le 21 août 2004 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A OCANA (Corse du Sud)

Diverses parcelles de terre, cadastrées section A lieudit LAPINAJA numéros 417 pour 08 a 30 ca, 418 pour 01 ha 36 a 00 ca, 419 pour 27 a 20 ca, lieudit VETRICE n°451 pour 58 a 03 ca, section B lieudit CARBONAJA numéros 1 pour 64 a 10 ca, 3 pour 07 a 10 ca, lieudit FORNACCE numéros 5 pour 23 a 92 ca, 6 pour 07 a 05 ca, 7 pour 10 a 00 ca, 8 pour 15 a 05 ca, 9 pour 18 a 10 ca, lieudit CHIOSO MAJO numéros 40 pour 06 a 15 ca, 41 pour 08 a 65 ca, lieudit VIGNACCIA numéros 42 pour 20 a 20 ca, 44 pour 06 a 52 ca, lieudit CASTAGNICCIA numéros 586 pour 10 a 60 ca, 607 pour 06 a 62 ca, section C lieudit ACQUATICCIA numéros 220 pour 51 a 27 ca, 222 pour 17 a 80 ca, 1548 pour 21 a 22 ca, lieudit FORNACCE numéros 433 numéros 25 a 00 ca, 434 pour 34 a 00 ca, 440 pour 67 a 34 ca, lieudit VANNA numéros 667 pour 10 a 44 ca, 1415 pour 01 ha 61 a 11 ca et 1421 pour 78 a 44 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI